

arrêté, qui sera enregistré partout où besoin sera et inséré au *Bulletin officiel* des Etablissements.

Papeete, le 23 janvier 1868.

Signé : C<sup>te</sup> DE LA RONCIERE.

Par le Commandant Commissaire Impérial :

Pour l'Ordonnateur empêché et par délégation,

*Le sous-commissaire de la marine,*

Signé : FOURNIER L'ETANG

---

### NOMINATIONS, MUTATIONS, Etc.

N<sup>o</sup> 13. — Par dépêche ministérielle en date du 17 août 1867, S. Exc. le Ministre de la marine et des colonies a fait envoi de la liste des exposants de Tahiti, dont les noms suivent, qui ont obtenu des récompenses à l'Exposition universelle de Paris de 1867,

#### Quatre médailles de bronze.

M. HORT. ....	Hutres perlières.
C <sup>te</sup> SOARÈS. ....	Coton.
M. PINCHON ....	Boutons en nacre.
COLONIE DE TAHITI...	Tripangs.

#### Deux mentions honorables,

M. HORT. ....	Huiles.
M. BONET. ....	Tapioca.

N<sup>o</sup> 14. — Suivant dépêche ministérielle en date du 3 septembre dernier, n<sup>o</sup> 88, notification a été faite de l'approbation donnée par décret impérial du 31 juillet 1867 de la promulgation dans les Etats du Protectorat du décret du 27 janvier 1855 sur l'administration des successions et biens vacants à la Martinique, à la Guadeloupe et à la Réunion.

Le texte de ce décret a été inséré dans le *Bulletin officiel de la colonie* de 1864, page 307, par suite de l'arrêté du 12 septembre 1864 qui en prescrivait provisoirement la mise à exécution.

N<sup>o</sup> 15. — S. Exc. l'Amiral Ministre de la marine et des colonies a fait connaître que S. M. la Reine d'Espagne a conféré à M. le Commandant Commissaire Impérial C<sup>te</sup> de la Roncière la croix de Commandeur de l'Ordre de Charles III.

N<sup>o</sup> 16. — Par décret impérial en date du 23 octobre 1867 ont été nommés dans le commissariat de la marine aux colonies :

*Sous-commissaire*—M. Armand, aide-commissaire à Tahiti.

*Aide-commissaire*—M. Bouet, commis de marine à Tahiti.